

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. —
 II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. —
 IV Comment on perd la foi. — V Les prophéties. — VI Les merveil-
 les du corps humain. — VII Un geste, une leçon. — VIII L'Associa-
 tion d'assurance mutuelle, des évêchés, maisons d'éducation et de
 charité.

AU PRONE

Le dimanche 6 octobre

On annonce:

La fête du saint Rosaire;

Dans les églises paroissiales (et autres), où la Confrérie du Saint-
 Rosaire est canoniquement érigée, l'indulgence plénière **toties quo-**
ties, pour le 5 à midi jusqu'au 6 à minuit, si l'on en fait la solennité
 en ce lieu (sinon pour la fête même, le 6 à midi jusqu'au 7 à minuit).

Depuis 1915, la fête du saint Rosaire ne se fait pas le 1er diman-
 che d'octobre, mais le 7 octobre, et la solennité, le 1er dimanche,
 est facultative. Si on la fait, les indulgences se gagnent le diman-
 che, si on ne la fait pas, les indulgences restent attachées à la fête
 même, le 7.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 6 octobre

Messes basses

Excepté celle du curé, du saint ROSAIRE, **double de 2e cl.**; mém.
 du 20e dim. et de saint Bruno; préf. de la sainte Vierge; dernier
 v. du dim.

Messe chantée ou solennelle

Excepté celle du curé, du saint ROSAIRE, **double de 2e cl.**; mém.
 du 20e dim. et de saint Bruno; préf. de la sainte Vierge; dernier
 v. du dim. — II vêpres du saint ROSAIRE; mém. du dim. et de
 saint Bruno.

Dans le diocèse de Sherbrooke, mém. de l'oct. de saint Michel,
 du dim. et de saint Bruno, aux messes et aux vêpres.